

# COVID-19 ET ÉCONOMIE (POINT DE SITUATION N° 7) : ACTUALITÉ DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN FRANCE

La chute d'activité intervenue depuis la mi-mars n'aura pas seulement de répercussions à court terme sur le marché du travail. La montée du chômage n'en n'est qu'à ses prémices, puisqu'il faudra un temps certain pour que l'offre productive se rétablisse dans notre pays, et, que des faillites d'entreprises seront inévitables.

## Plongeon de 74 % des recrutements en deux mois

Entre la fin décembre 2019 et la fin mars 2020, le nombre total d'emplois dans le privé a diminué de plus de 450 000 en France, selon une première estimation de l'Insee. Ce mouvement s'explique surtout par la contraction observée dans les services (le détail par secteur d'activité sera dévoilé le 11 juin). **Les seuls effectifs intérimaires, qui y sont par convention comptabilisés, ont décliné de près de 300 000, retombant à leur plus bas niveau depuis dix ans et demi.** Précisons que, ces derniers trimestres déjà, l'emploi intérimaire réaffecté à l'industrie s'était infléchi en ligne avec l'amorce d'une récession industrielle (dans l'automobile notamment). Hors intérim, l'emploi industriel a diminué de 10 000 environ au premier trimestre, soit de 0,3 %.

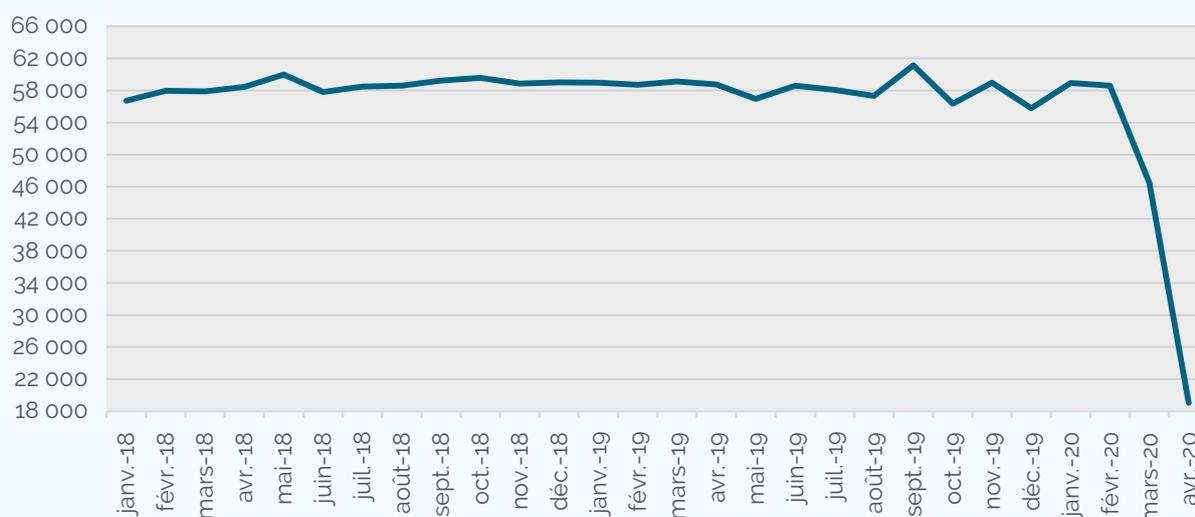
Emploi intérimaire dans l'ensemble de l'économie marchande en France



Source : Insee

Les recrutements de plus d'un mois hors intérim dans le privé ont décliné de près de 25 % au mois de mars puis de 65 % en avril selon l'Acoss, mouvements qui se sont accompagnés d'une forte diminution des créations d'entreprises. Dans l'industrie, la correction est ressortie à 59 % le mois dernier : alors qu'elles étaient restées à peu près stables entre juillet 2019 et février 2020, les déclarations d'embauche ont cassé pour la première fois la barre des 20 000. Les données pour la métallurgie ne sont connues qu'à un rythme trimestriel : les recrutements ont diminué d'environ 2 000 au premier trimestre 2020 (après un repli de 4 000 lors des trois derniers mois de l'an passé), pour l'essentiel en raison de la contraction enregistrée pour les CDD. **Les statistiques en « temps réel » témoignent toutefois d'un rebond des offres d'emploi compilées par la Dares à partir de treize sites d'offres postées en ligne** : ces dernières, tombées à un niveau inférieur de 45 % à leur niveau d'avant la mi-mars, ne l'étaient plus que de 27 % durant la semaine de déconfinement du 11 mai.

### Déclarations d'embauche de plus d'un mois dans l'industrie



Source : Acoss

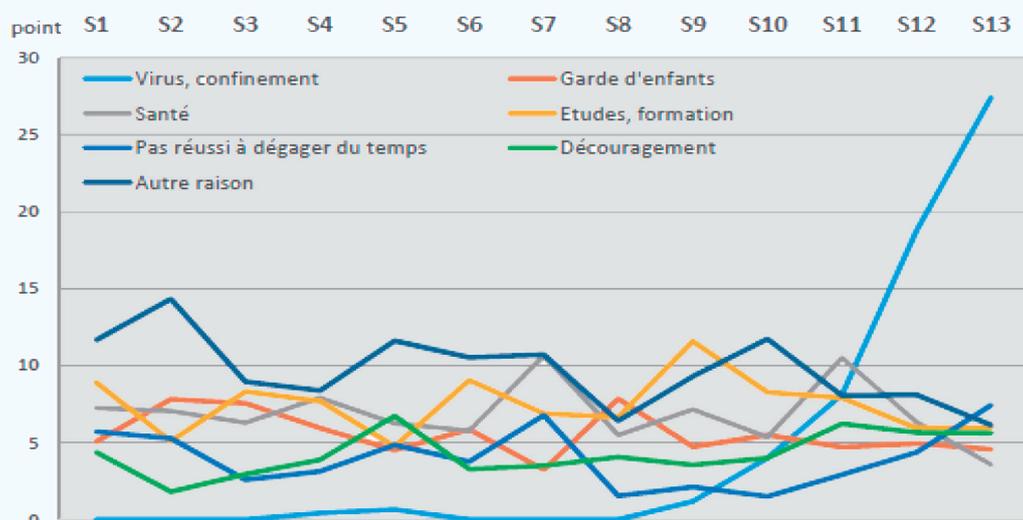
### Montée brutale du chômage

Le nombre de chômeurs de catégorie A (qui n'ont pas du tout travaillé au cours du mois) a bondi de près de 250 000 entre fin février et fin mars 2020, hausse relativement homogène dans toutes les régions de France et qui provient pour moitié de demandeurs d'emploi répertoriés en catégories B ou C jusqu'au 15 mars (personnes en activité réduite) ; l'autre moitié tient à des demandeurs qui n'étaient pas du tout inscrits à Pôle emploi. **La progression des entrées s'explique surtout par la hausse des fins de mission d'intérim, alors que le nombre de licenciements n'aurait quasiment pas varié.** Dans le même temps, les sorties des listes de l'établissement public ont chuté, sous l'effet notamment des défauts d'actualisation de la situation des chômeurs en dépit des relances de Pôle emploi. L'augmentation du chômage concerne surtout des personnes à la recherche d'un métier dans la construction, dans les services à la personne, dans l'hôtellerie et le tourisme, ainsi que dans le transport et le commerce (la déclinaison précise par métier n'est pas publiée).

Une fois n'est pas coutume, les statistiques administratives de Pôle emploi permettent de mieux appréhender la situation actuelle du marché du travail que celles de l'Insee. D'habitude en effet, l'enquête emploi conduite par l'Insee doit être privilégiée car elle permet notamment de calculer un taux de chômage respectant des normes internationales et autorise ainsi les comparaisons entre pays. Or, le ratio a de nouveau baissé au premier trimestre 2020, retombant à moins de 8 % de la population active en France contre un pic de 10,5 % courant 2015. En fait, le nombre de personnes à la recherche d'un poste a chuté artificiellement : elles ont simplement modifié leur comportement dès la mi-mars. En ne

sollicitant pas activement un poste car le secteur d'activité recherché était à l'arrêt par exemple, elles n'ont plus été considérées comme chômeurs au sens du Bureau international du travail. Il n'empêche, le taux de chômage grimpera inmanquablement cette année : selon la Commission européenne, qui a présenté son scénario macroéconomique, il y a peu, le ratio français repasserait au-dessus des 10 % de la population active en moyenne annuelle 2020.

### Écart entre les treize premières semaines de 2019 et 2020 (S1 à S13), de la part des personnes ne recherchant pas ou n'étant pas disponibles selon le motif de non-recherche et de non-disponibilité parmi les 15-64 ans sans emploi et souhaitant travailler



Source : Insee

Lecture : parmi les personnes sans emploi de 15 à 64 ans, souhaitant travailler, en 13e semaine, entre le 1er trimestre 2019 et le 1er trimestre 2020, la part de personnes qui déclarent ne pas rechercher d'emploi ou ne pas être disponibles pour un motif lié au virus ou au confinement (nulle en 2019) augmente de 27 points.

### Un quart des effectifs en télétravail

Selon une enquête menée début mai par la Dares auprès de 38 000 établissements, un tiers des effectifs des secteurs marchands non agricoles travaillaient sur site fin avril 2020 en France (un quart fin mars). **Un quart environ était en télétravail, en regard de seulement 3 % pour ceux qui y avaient recours au moins une fois par semaine en 2017** ; le ratio apparaît même nettement plus élevé dans certains secteurs : 65 % des salariés dans l'information-communication et 54 % dans la finance-assurance, dans lesquels le travail à distance était déjà nettement plus répandu avant la crise. De façon intuitive, la capacité à gérer le télétravail dans la durée croît avec la taille des entreprises, relève la Dares : « *les plus optimistes en la matière représentent un quart des salariés dans la tranche des entreprises comptant dix à dix-neuf salariés, contre près de la moitié dans la tranche de celles en comptant cinq cents ou plus* ». Pour le solde, un cinquième était en activité partielle totale fin avril et le cinquième restant en congés, en maladie ou en garde d'enfants.

Par ailleurs, les entreprises ont sensiblement augmenté leurs mesures de prévention à destination de leurs salariés : celles fournissant du gel hydroalcoolique ou mettant en place des distances de protection pour la plupart de leur personnel représentent plus de 80 % de l'emploi total contre respectivement 64 et 69 % fin mars ; le ratio calculé pour celles s'équipant de masques atteint 68 %, soit 40 points de plus en un mois. **Enfin, il faut souligner que les entreprises anticipant un retour à la normale de leur activité à horizon de trois mois représentent seulement 40 % des effectifs totaux, les plus pessimistes appartenant aux secteurs de la restauration et des matériels de transport.**

## Le chômage partiel vers un palier

L'activité partielle, décomptée à partir des demandes d'autorisation préalable, a concerné plus de 10 millions de salariés au 17 avril puis 11 millions au 23 avril puis 12 millions au 4 mai et 12,7 millions au 18 mai. Au total, ce sont 5,45 milliards d'heures chômées qui ont été demandées auprès des Direccte, soit environ 430 heures par salarié ; **en fait, le nombre de salariés effectivement placés en chômage partiel est nettement moins élevé : à fin avril, il était inférieur de 3,2 millions au nombre de salariés pour lesquels une demande préalable avait été effectuée.** Quatre secteurs concentrent 58 % des personnes en activité partielle, à savoir le commerce, les activités scientifiques, techniques et de soutien (ingénierie, gestion, aménagement paysager, services administratifs, agences d'intérim et de placement de candidats, voyagistes), la construction et la restauration. 1,33 million de salariés concernés effectivement par l'activité partielle exercent dans l'industrie, soit 15,5 % du total calculé pour l'ensemble de l'économie ; en regard, au plus fort de la crise financière de 2009, 237 000 personnes se trouvaient dans ce cas dans l'industrie. La déclinaison par région est également disponible (répartition à partir du nombre de demandes préalables, sur le champ de l'ensemble des secteurs) : l'Île-de-France est de loin le premier territoire, regroupant plus d'un cinquième du total des salariés en activité partielle dans l'Hexagone (il regroupe en regard un quart des effectifs en activité) ; l'Auvergne-Rhône-Alpes occupe la seconde place (13 %) devant plusieurs régions où le ratio est de l'ordre de 7-8 % (Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie).

### Salariés effectivement placés en activité partielle en avril 2020

